



DECISION MUNICIPALE N° **01/A**...../DM/C.ESSE/SG/SIGAMP/2026

DECLARANT INFRUCTUEUX DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 27 MARS 2026 (LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

Le Maire de la Commune d'Esse,
Autorité Contractante.

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 Portant Code de bonne transparence et de bonne conduite dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu La Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de **Monsieur KIN-NOU NANA Thierry**, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet de la Mefou et Afamba ;
- Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passations des Marchés ;
- Vu le décret n°771/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté n°537 du 21 Août 1952 portant création de la Commune d'Esse;
- Vu l'arrêté n°00197/AMINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du **Maire et de ses Adjoint** à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
- Vu la **Circulaire N°0001877/C/MINFI.31/12/2025** portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu la décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Commissions Internes de Passations des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision Municipale N°003/DM/C.ESSE/SG/SAG/2019 du 05 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passations des Marchés(CIPM) auprès de la Commune d'Esse;
- Vu la Décision Municipale N°0029/D/COM-ESSE/CAB du 18/09/2020 portant désignation d'un secrétaire Ad Hoc dans la commission Interne de Passations des Marchés de la Commune d'Esse ;

- Vu la décision Municipale N°0004/D/COM-ESSE/MS/SG/SAAG/2021 du 18/02/2021 portant désignation d'un Représentant du Maire, Maître d'Ouvrage à la commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Esse ;
 - Vu la **Décision N°000119/C/CAB/MINMAP du 26/03/2024** portant désignation des Présidents des Commissions Internes de passation des Marchés Publics placés auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement.
 - Vu la **Note de service N°0000130/N/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM/CBSCMIN/D du 07 FEVRIER 2024** portant désignation des Représentants du Ministère des Finances au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissement ;
 - Vu la **Note de service N°00054/NS/MINMAP/CAB/CT2 du 15 Mai 2023** portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la région du Centre ;
 - Vu le **DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°001/DG/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 27 MARS 2026 (LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**
 - Vu le Procès-Verbal N°008/PV/COM-ESSE/CI/PMI du 27/04/2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Esse ;
 - Vu le Communiqué Radio Presse N°00016/CRP/MINMAP/CAB du 26 Mars 2024 du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics ;
 - Vu le Budget communal de l'exercice 2026 ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} : Est déclaré instructif le **DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°001/DG/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 27 MARS 2026 (LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LONGO DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

« AUCUNE OFFRE DÉPOSÉE »

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

- Ampliations :**
- PREFET/MAF ;
 - DDMIN/EPAT/MAF ;
 - DDMIN/EDUBL/MAF ;
 - CHEF SERVICE DU PATRIMONE /MAF ;
 - DDMIN/WAP/MAF ;
 - ATTRIBUTAIRE ;
 - SIGAMP/ESSE
 - ARMP/YDE ;
 - Archives - Chrono.



Esse, le 26 Avril 2026

Le Maire

(Autorité Contractante)

Yvesma Komma Martin
Ingénieur Informaticien
Comptable-Matières

BP 01 ESSE

E-mail : mairiedesse@gmail.com